

PÔLE DANSE
Emploi du temps prévisionnel 2023-2024
Danse Contemporaine 2^{ème} et 3^{èmes} Cycles
Hors Temps Scolaire

2^{ème} Cycle 1^{ère} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la coordination du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse contemporaine	Lundi	18h30/20h00	E. Jouret	312
	Mercredi	13h00/14h30	R. Quaglia	312
		14h30/15h45	J.P. Alvarez	310
Formation Musicale Danseur		16h30/17h30	E. Agresti	326

2^{ème} Cycle 2^{ème} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la coordination du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse contemporaine	Lundi	18h30/20h00	E. Jouret	312
Formation Musicale Danseur	Mardi	17h30/19h00	E Agresti	326
Danse contemporaine	Mercredi	13h00/14h30	R. Quaglia	312
		14h30/15h45	J.P. Alvarez	310

2^{ème} Cycle 3^{ème} année HTS

Un élève entrant directement en 2C3 doit suivre l'enseignement de la FMD pour l'UE validée en 2C2

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse contemporaine	Lundi	18h30/19h45	R. Quaglia	334
	Mardi	18h15/19h30	R. Quaglia	330
	Jeudi	18h30/19h45	R. Quaglia	336
Histoire de la Danse 1	Vendredi	18h30/20h00	S. Dalle	109

2^{ème} Cycle 4^{ème} année HTS

Un élève entrant directement en 2C4 doit valider l'UE de FMD et l'UE d'Histoire de la Danse 1

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse contemporaine	Lundi	18h30/19h45	R. Quaglia	334
	Mardi	18h15/19h30	R. Quaglia	330
	Jeudi	18h30/19h45	R. Quaglia	336

Les 3^{èmes} Cycles HTS

(Cycle d'Orientation, Amateur et Spécialisé)

*Un élève entrant directement en 3^{ème} cycle priorisera la FMD et l'Histoire de la Danse 1 étudiées en 2^{ème} cycle
Selon le niveau de l'élève dans son cursus, un choix est à voir avec les professeurs pour la complémentaire et l'AAF CMD*

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse contemporaine	Lundi	18h30/19h45	J.P. Alvarez	336
	Mardi	18h30/19h45	J.P. Alvarez	312
	Mercredi	14h45/16h15	R. Quaglia	312
14h30/16h30		M. Demaret	334	
Histoire de la Danse 2 ** <i>(pour les élèves en 3C Spé ayant validé l'HDD 1)</i>		16h00-17h00	S. Dalle	109

* L'Anatomie et Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé

** L'Histoire de la Danse 2 est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé ayant validé leur année d'Histoire de la Danse 1.